

28 avr 2017 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 28 avril 2017

Prise d'acte de la stratégie nationale de développement durable

Sur proposition de la ministre du Développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a pris acte du projet de texte-cadre de stratégie nationale de développement durable.

Ce projet se compose d'une vision commune et de six chantiers de coopération. La vision commune décline les 17 objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte belge et affirme des objectifs communs aux différentes autorités publiques belges. Les six chantiers de coopération permettent de mutualiser les efforts de chaque entité et d'améliorer la cohérence des actions entre autorités publiques. Ils concernent des actions de sensibilisation concernant les objectifs de développement durable, le suivi et l'évaluation des objectifs de développement durable, les marchés publics durables, l'habitat et la construction durable, l'alimentation durable et les instruments en faveur du développement durable.

Le Conseil des ministres a donné mandat à la ministre Marghem de mettre le point relatif à la stratégie nationale de développement durable à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation, en vue de la prise d'acte de cette stratégie nationale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be